



COMMUNIQUE

En raison du danger d'incendie, le feu d'artifice prévu dans le cadre de la fête nationale du samedi 1^{er} août 2026 au Pont est annulé.

Cette décision fait suite à l'interdiction cantonale prononcée le 28 juillet 2026.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité